

# INFOS PRATIQUES

## NUMÉROS UTILES :

MAIRIE : 02 40 11 88 00

SOUS PREFECTURE : 02 40 00 72 72

PHARMACIE DE GARDE : 3237 (0,34 cts / min depuis un fixe)

POMPIERS : 18

SAMU : 15

GENDARMERIE : 17

POLICE MUNICIPALE : 02 40 42 88 70

PERSONNES SOURDES

OU MALENTENDANTES : 114 (Par S.M.S. ou par fax)

APPEL D'URGENCE EUROPÉEN : 112

## L'ALERTE :

Elle vous sera donnée par les autorités via des porte-voix mobiles.

L'ALERTE PAR SMS : pour recevoir l'alerte par téléphone, inscrivez-vous auprès de la Mairie.



ECOUTEZ RADIO France BLEU  
St Nazaire : 88.1 FM

## CONSIGNES GÉNÉRALES :

- N'allez pas chercher vos enfants à l'école, ils sont pris en charge par les enseignants
- Ne téléphonez pas à vos proches, laissez les réseaux libres pour les secours
- De manière générale, incitez les personnes vulnérables de votre entourage à se signaler auprès du Centre Communal d'Action Sociale

MÉTEO France : [www.meteo.fr](http://www.meteo.fr) / 08 99 71 02 44  
(1,35 € / appel puis 0,34 cts / min.)

+ d'informations :  
[www.prim.net](http://www.prim.net) / [www.risques.gouv.fr](http://www.risques.gouv.fr)

Mairie de la Turballe, rue de la Fontaine 44420 La Turballe  
[www.mairie-laturballe.fr](http://www.mairie-laturballe.fr)

©2014 Mairie de La Turballe /  
Création et réalisation graphique : Virginie Birkenstock • 02 40 53 70 58 • [www.virginy-b.com](http://www.virginy-b.com) /  
impression : La Nouvelle Imprimerie - 02 51 75 07 07



## RISQUES SANITAIRES

Certains phénomènes climatiques entraînent des risques pour la santé car notre organisme ne peut s'adapter à tout (en 2003, la canicule a été responsable de 70 000 morts en Europe). De même, face à la propagation (saisonnière ou non) de certaines maladies, la vigilance s'impose (le virus H1N1 est responsable de 30 000 000 de morts en Europe en 1918). Dans tous les cas, quelques gestes simples permettent de limiter ces risques.

### Grand froid, verglas, neige... que faire ?

- Protégez vos canalisations d'eau contre le gel
- Ne bouchez pas les entrées d'air de votre logement, aérez-le
- Protégez-vous des chutes, salez le trottoir devant votre domicile
- Restez chez vous, réchauffez-vous, alimenez-vous convenablement et buvez des boissons chaudes
- Soyez prudent et vigilant sur la route, réduisez la vitesse
- En cas d'immobilisation, ne quittez pas votre véhicule

### Canicule que faire ?

- Évitez les sorties et les activités physiques
- Buvez régulièrement de l'eau, mouillez votre corps
- Aérez la nuit, fermez le jour (rideaux, fenêtres et volets)

### Maladie contagieuse que faire ?

- Lavez-vous les mains régulièrement
- Protégez votre entourage, portez un masque pour ne pas contaminer celui-ci
- Demandez à votre médecin si vos vaccinations sont à jour
- Faites-vous vacciner contre la grippe chaque année après 65 ans



## TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

Le risque concerne le transport par route, par voies d'eau (naufrage) et par canalisations (pipeline Donges - Melun - Metz). Dans tous les cas, les principaux dangers sont : l'incendie, l'explosion, le dégagement de fumées ou de vapeurs toxiques.

### Transport sur route, que faire ?

- Respectez les distances de sécurité pour ne pas provoquer d'accident

### Transport par canalisation, que faire ?

- Consultez la mairie avant d'entreprendre des travaux de terrassement

### Si vous êtes témoin d'un accident, que faire ?



- Supprimez toute source de feu ou de chaleur (moteur, cigarette)
- Donnez l'alerte en précisant si possible le code danger et le code matière :
- S'il y a des victimes, ne les déplacez pas (sauf en cas d'incendie) et éloignez-vous

### En cas de nuage toxique, que faire ?

#### Pendant :

- Quitez rapidement la zone, mettez-vous à l'abri dans un bâtiment
- Confinez-vous : bouchez toutes les entrées d'air, arrêtez les ventilations et climatisations, éloignez-vous des portes et fenêtres
- Ne sortez qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation

#### Après :

- Lavez-vous en cas d'irritation et si possible changez de vêtements
- Aérez le local de confinement

### En cas de marée noire, que faire ?

- Ne touchez pas les produits échoués sur la côte, ne les ramassez pas, ne les déplacez pas : ils sont dangereux
- Prévenez les secours, puis présentez-vous en mairie si vous souhaitez aider



# LA TURBALLE

Document d'Information  
Communal sur les Risques Majeurs

Avoir les bons réflexes !



## ÉDITO



Madame, Monsieur,

Même si tout est mis en œuvre pour éviter des catastrophes, le risque zéro n'existe pas ! C'est pourquoi, ce document informe la population sur les risques majeurs de la commune.

Il nous permettra de préparer toute situation dangereuse afin d'organiser au mieux les secours.

Cette démarche a pour objet de rendre les citoyens conscients des risques et des dispositions que chacun doit respecter et suivre pour se mettre à l'abri.

Le Maire de La Turballe

N O V E M B R E 2 0 1 3



## TEMPÊTES

Le principal danger des tempêtes provient de la force des vents qui les accompagnent. Lors de tempêtes exceptionnelles, ils peuvent provoquer des dégâts importants (chutes d'arbres, inondations...).

En décembre 1999, les vents dépassaient plus de 167 Km/h lors des tempêtes Lothar et Martin. En Février 2010 les rafales de Xynthia ont soufflé à 160 km/h.

### Dès le début de l'alerte, que faire ?

#### Vigilance orange :

- Mettez à l'abri les objets sensibles aux effets du vent
- Evitez les comportements à risques (promenade sur la côte, travaux sur le toit)

#### Vigilance rouge :

- Prenez contact avec vos voisins et organisez-vous

### Pendant la tempête, que faire ?

#### Vigilance orange :

- Mettez-vous à l'abri, évitez d'utiliser le téléphone et les appareils électriques
- Limitez vos déplacements et réduisez votre vitesse sur la route

#### Vigilance rouge :

- Restez chez vous
- N'approchez pas de la côte
- Si vous êtes en camping, réfugiez-vous dans un lieu sûr, jusqu'à l'annonce d'amélioration

### Après la tempête, que faire ?

#### Vigilance orange :

- Ne touchez en aucun cas les câbles électriques tombés à terre ou à proximité du sol
- Tenez-vous informé pour savoir si le risque s'est définitivement éloigné

#### Vigilance rouge :

- N'intervenez pas sur les toitures
- Prenez vos précautions face aux possibles inondations



## NONDATIONS

Le risque d'inondation provient de la mer (suite à une tempête ou à une rupture de digue). À La Turballe toute la zone ouest face à l'atlantique est concernée, ainsi que les marais salants, le port et le quartier au Nord du port (jusqu'à la zone artisanale de la Marjolaine).

### Début de l'inondation, que faire ?

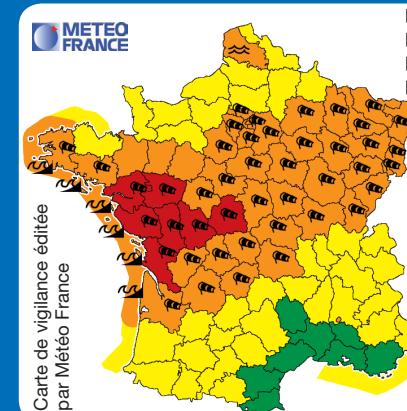
- Protégez-vous en bouchant toutes les ouvertures basses du domicile
- Mettez les équipements utiles dans les étages
- Coupez l'électricité et le gaz
- Nous approchez pas du trait de côte. Ne vous engagez en aucun cas sur une voie immergée, ni à pied, ni en voiture, ni dans un autre véhicule

### Pendant l'inondation que faire ?

- Restez chez vous, montez dans les étages.
- Soyez prêts à évacuer votre domicile, si vous en recevez l'ordre des autorités

### Après l'inondation que faire ?

- Nettoyez et désinfectez les zones et objets souillés de votre habitation
- Aérez les pièces, ne rétablissez l'électricité que lorsque l'installation est parfaitement sèche.
- Chauffez dès que possible



- Une vigilance absolue s'impose
- Soyez très vigilant
- Soyez attentif
- Pas de vigilance particulière
- Vents violents
- Pluie-Inondation
- Orage
- Grand froid
- Neige-Verglas
- Inondation
- Vagues-Submersion
- Avalanches



## RISQUES SISMIQUES

Les séismes sont caractérisés par des vibrations du sol plus ou moins intenses, causées par la fracture en profondeur de la croûte terrestre. La commune de La Turballe est classée en zone de sismicité modérée. Le seul moyen de protection est l'application des règles de construction : respectez-les !

### Dès maintenant, que faire ?

- Fixez les appareils et meubles lourds

### À la première secousse, que faire ?

- Si vous êtes à l'intérieur, ne sortez pas, mettez-vous à l'abri des chutes d'objets
- Si vous êtes à l'extérieur, éloignez-vous de ce qui peut s'effondrer (bâtiments, fils électriques...)
- Si vous êtes en voiture, arrêtez-vous à distance de constructions et de fils électriques et ne descendez pas avant la fin de la secousse

### Après la première secousse, que faire ? ATTENTION AUX RÉPLIQUES

- Coupez l'eau, l'électricité et le gaz. En cas de fuite, ouvrez les fenêtres et prévenez les autorités
- Évacuez le plus rapidement possible les bâtiments, sans prendre l'ascenseur
- Évitez les zones côtières. Ne touchez en aucun cas les câbles électriques tombés à terre ou à proximité du sol



## FEUX DE FORÊTS

Sur la commune 4 zones sont concernées : le bois de Pen Bron, les boisements de Lauvergnac, le bois de Bréhet et le bois de Boulle

### Dès maintenant, que faire ?

- Si votre habitation se trouve dans une zone boisée : débroussailler, repérez les chemins d'évacuation, prévoyez les moyens de lutte.

### Pendant, que faire ?

- Informez les pompiers (18) si vous êtes témoin d'un départ de feu
- Si votre habitation est en danger : arrosez le bâtiment avant l'arrivée du feu, fermez les bouteilles de gaz
- Le feu arrive : si possible, attaquez le feu; sinon cherchez un abri en fuyant dos au vent
- Le feu est là : fuyez si possible, ou entrez dans le bâtiment le plus proche et confinez-vous (fermez portes, fenêtres et aérations par des chiffons mouillés), n'évacuez pas sans l'ordre des autorités

### Après, que faire ?

- Inspectez la solidité des bâtiments
- Éteignez les feux résiduels



## MOUVEMENTS DE TERRAINS

Ce risque concerne la couche superficielle de la croûte terrestre. Il peut s'agir de glissement ou écroulement des côtes à falaise, du recul des espaces dunaires urbanisés ou encore du retrait-gonflement des argiles. Pour le risque du gonflement des argiles, respectez les règles de construction.

### Que dois-je faire ?

- Respectez la signalisation et le balisage des sentiers
- Evitez de vous promener sur la côte lors des tempêtes
- En cas de glissement ou écroulement des falaises, écartez-vous et éloignez-vous rapidement de la côte
- N'entrez pas dans les bâtiments endommagés